



## **Acomplia<sup>®</sup> (rimonabant) est officiellement remboursé en France pour le traitement de patients obèses et diabétiques de type 2**

**Paris, le 22 mars 2007** - Sanofi-aventis annonce aujourd'hui qu'Acomplia<sup>®</sup> 20 mg (rimonabant), premier médicament d'une nouvelle classe thérapeutique, les antagonistes sélectifs des récepteurs CB<sub>1</sub>, est inscrit sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux, par un arrêté du **22 mars 2007**, publié au Journal Officiel de la République Française.

Acomplia<sup>®</sup> est remboursé<sup>(1)</sup> pour les patients obèses (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 30 kg/m<sup>2</sup>) avec diabète de type 2, insuffisamment contrôlés par une monothérapie par metformine ou par un sulfamide, et dont l'HbA1c est comprise entre 6,5% et 10%. Le traitement par Acomplia<sup>®</sup> doit être associé au régime alimentaire et à l'activité physique.

Chez ces patients, Acomplia<sup>®</sup> a une double action : réduction du poids et du périmètre abdominal, et amélioration du métabolisme glucido-lipidique.

Il n'existe aucune alternative médicamenteuse remboursable à Acomplia<sup>®</sup>.

Acomplia<sup>®</sup> sera disponible en pharmacie au prix public de 71,63 euros TTC pour 28 jours de traitement.

\*\*\*\*

<sup>(1)</sup> Pour ouvrir droit à ce remboursement de la Sécurité Sociale au taux de 35 %, la prescription doit être effectuée sur une ordonnance de médicament d'exception et être conforme aux indications mentionnées dans la Fiche d'Information Thérapeutique.

### **A propos d'Acomplia<sup>®</sup>**

Le 19 juin 2006, l'autorisation de mise sur le marché d'Acomplia<sup>®</sup> a été octroyée par la Commission Européenne pour le traitement des patients obèses (IMC supérieur ou égal à 30 kg/m<sup>2</sup>) ou en surpoids (IMC supérieur à 27 kg/m<sup>2</sup>) avec facteurs de risque associés tels que diabète de type 2 ou dyslipidémie, en association au régime et à l'exercice physique.

Par ailleurs, la notice approuvée par la Commission Européenne précise qu'environ 50% des améliorations observées au titre des taux d'HbA1c, de cholestérol HDL et des triglycérides était indépendante de la seule perte de poids. La fraction des lipoprotéines améliorée par le rimonabant d'une façon significative s'appelle le « HDL » (HDL: high density lipoprotein) aussi appelé le « bon cholestérol »

### **A propos de sanofi-aventis**

Sanofi-aventis est l'un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques, le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

Direction des Relations Investisseurs  
Europe Tel : + 33 1 53 77 45 45 US Tel : +1 908 981 5560  
E-mail: IR@sanofi-aventis.com

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2005 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2005 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.*